



## Renseignement sur formation DIF

Par **Ihsane**, le **15/09/2010** à **00:08**

Bonjour,

J'ai accumulé 40h en formation DIF, pourrais je demander à mon employeur à ce qu'il me prenne en charge une formation de 80h sans que cela soit dans mon temps de travail?

Vous en remerciant par avance.

Cordialement,

Par **Bruno Callens**, le **15/09/2010** à **11:26**

Bonjour,

Ce n'est pas prévu par le code du travail. Il me semble qu'il existe toutefois quelques accords de branche organisant une anticipation.

Cela étant, il faut aussi que vous compreniez que si votre employeur l'accepte (ce qui n'est pas gagné d'avance surtout en l'absence d'accord collectif), il est probable qu'il vous fasse signer un document selon lequel vous vous obligez à un remboursement des heures de formation prises par anticipation au cas d'une démission prématurée par exemple (ce n'est pas une clause de dédit-formation qui a un autre objet bien qu'il y ait une certaine "ressemblance").

Sur le DIF, je signale ce forum de discussion qui est consacré exclusivement à ce dispositif :

<http://www.le-dif-en-questions.fr>

Je signale également ces deux articles publiés par Didier Cozin et consacrés à ce dispositif :

<http://bit.ly/de329I>

<http://bit.ly/9VAVoC>

Cordialement

Bruno Callens